



Transfert d'un CELIAPP à votre CELIAPP, REER ou FERR

Si vous êtes titulaire d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), utilisez ce formulaire pour transférer des biens de votre CELIAPP à un autre de vos CELIAPP, régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ou fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Si vous êtes l'époux ou le conjoint de fait d'un titulaire décédé d'un CELIAPP qui souhaite transférer directement des biens du CELIAPP du titulaire décédé à votre propre CELIAPP, REER ou FERR, utilisez le formulaire RC722, Transfert d'un CELIAPP à un CELIAPP, REER ou FERR après le décès du titulaire.

Si, en raison de la rupture de votre mariage ou votre union de fait, vous devez effectuer un transfert direct de votre CELIAPP à un CELIAPP, REER ou FERR de votre époux ou conjoint de fait actuel ou ancien, utilisez le formulaire RC723, Transfert à partir d'un CELIAPP à un autre CELIAPP, REER ou FERR lors de la rupture du mariage ou de l'union de fait.

Si vous effectuez plus d'un transfert de vos CELIAPP à vos CELIAPP, REER ou FERR, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.

Pour obtenir les instructions sur la façon de remplir ce formulaire, allez à la page 2.

Partie 1 – Renseignements sur le titulaire du CELIAPP

Nom	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Numéro de téléphone

Partie 2 – Source des biens pour le transfert

Je suis le titulaire du CELIAPP dont les biens sont transférés.	Nom de l'émetteur	Numéro de contrat ou du compte CELIAPP
---	-------------------	--

Partie 3 – Titulaire du CELIAPP

Transfert de _____ \$ à partir du CELIAPP indiqué à la partie 2 au (cochez **une** seule case) CELIAPP REER FERR
indiqué à la partie 4.

Je comprends que si j'ai un excédent de CELIAPP au moment du transfert et que je transfère des biens de mon CELIAPP à mon REER ou FERR, toute partie du montant transféré qui dépasse la juste valeur marchande (JVM) totale de tous les biens détenus dans tous mes CELIAPP au moment du transfert, **moins** l'excédent de CELIAPP au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable de mon CELIAPP, qui doit être inclus à titre de revenu dans ma déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert
- une nouvelle cotisation à un REER au moment du transfert dans mon REER ou mon FERR

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/transfert-entre-celiapp-reer-ferr.

_____	_____	_____
Nom du titulaire du CELIAPP	Signature du titulaire du CELIAPP	AAAA / MM / JJ

Partie 4 – Émetteur

Nous acceptons le transfert direct du montant _____ \$ au (cochez **une** seule case) :

- CELIAPP – Numéro de contrat ou du compte : _____
- REER – Numéro du régime : _____
- FERR – Numéro du fonds : _____

_____	_____	_____
Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAA / MM / JJ

Partie 5 – Cédant

Nous avons transféré _____ \$ à partir du CELIAPP indiqué à la partie 2 au (cochez **une** seule case) CELIAPP REER FERR
indiqué à la partie 4.

_____	_____	_____
Nom du cédant	Signature de la personne autorisée	AAAA / MM / JJ

Partie 6 – Reçu par l'émetteur

Nous avons reçu _____ \$ du CELIAPP indiqué à la partie 2. Ce montant a été transféré au :

Ce montant a été transféré au (cochez **une** seule case) : CELIAPP REER FERR indiqué à la partie 4.

_____	_____	_____
Nom de l'émetteur	Signature de la personne autorisée	AAAA / MM / JJ

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.

Instructions

Quand utiliser ce formulaire

Si vous êtes un titulaire d'un CELIAPP, utilisez ce formulaire pour transférer directement des biens de votre CELIAPP à un autre de vos CELIAPP, REER ou FERR.

Si vous effectuez plus d'un transfert de vos CELIAPP à vos CELIAPP, REER ou FERR, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.

Qui remplit ce formulaire

Le **titulaire du CELIAPP** remplira et signera la partie 1, partie 2 et partie 3, et ensuite remettra le formulaire à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui recevra les biens.

L'**émetteur du CELIAPP, REER ou FERR** qui reçoit les biens du CELIAPP remplira et signera la partie 4 et enverra le formulaire au cédant. Une fois que l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR reçoit les biens du CELIAPP et le formulaire du cédant, il remplira et signera la partie 6.

Le **cédant** qui transfère les biens du CELIAPP remplira et signera la partie 5. Une fois remplie, le cédant transférera les biens du CELIAPP et le formulaire sera envoyé à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR.

Le titulaire du CELIAPP, l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR et le cédant doivent conserver, pour leurs dossiers, une copie du formulaire pour chaque étape décrite ci-dessus.

N'envoyez pas de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à moins que l'ARC vous le demande.

Les exigences de déclaration

Le cédant ne doit pas émettre de feuillet T4FHSA pour enregistrer le montant transféré. Il n'est pas nécessaire que le montant du transfert soit inclus dans le revenu du titulaire de la CELIAPP.

L'émetteur du CELIAPP, du REER ou du FERR qui reçoit le transfert ne doit pas émettre de feuillet T4FHSA ou de reçu de cotisation au REER pour le montant transféré. Le titulaire du CELIAPP ne peut déduire le montant transféré de son CELIAPP à un autre de ses CELIAPP, REER ou FERR.

Le montant transféré ne réduira pas les droits inutilisés de participation à un CELIAPP ni les droits de cotisation inutilisés à un REER.

Exceptions pour les titulaires de CELIAPP qui ont un excédent de CELIAPP au moment du transfert

Si le titulaire du CELIAPP a un excédent de CELIAPP au moment du transfert et qu'il transfère des biens de son CELIAPP à son REER ou à son FERR, toute partie du montant transféré qui dépasse la JVM totale de tous les biens détenus dans tous leurs CELIAPP au moment du transfert, **moins** l'excédent de CELIAPP au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable de leur CELIAPP, qui doit être inclus à titre de revenu par le titulaire du CELIAPP dans la déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert
- une nouvelle cotisation à un REER au moment du transfert

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/transfert-entre-celiapp-reer-ferr.

Remarque : Les émetteurs de CELIAPP, REER ou FERR n'ont pas d'exigences supplémentaires en matière de déclaration lorsqu'un excédent de CELIAPP est inclus dans le transfert.